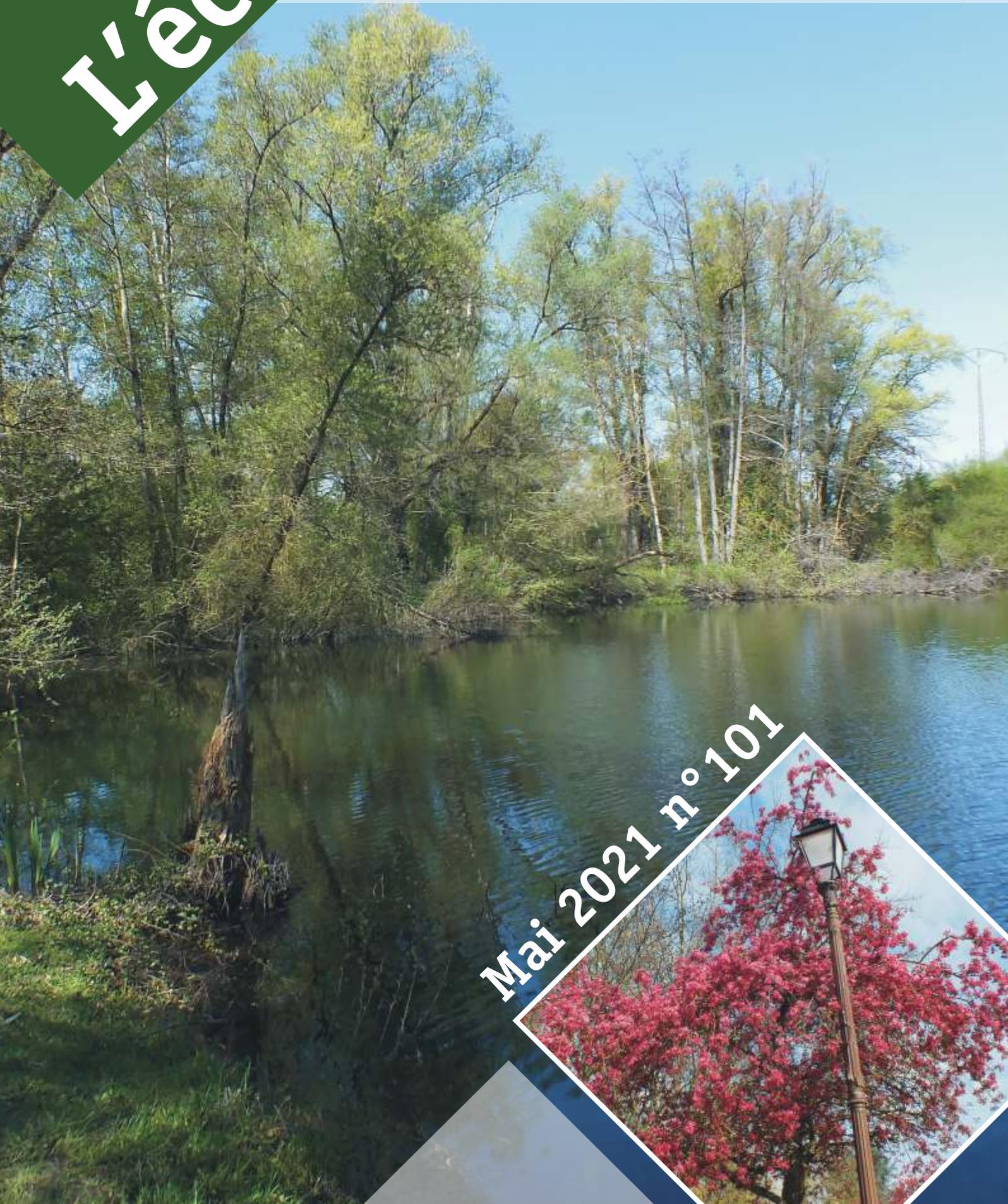


L'écho

d'Argancy



Mai 2021 n° 101



Sommaire

Conseil municipal du 21 décembre 2020	4
Conseil municipal du 29 janvier 2021	6
Conseil municipal du 29 mars 2021	8
Conseil municipal du 12 avril 2021	11
Travaux	12
Limitation à 30 km/h et radars pédagogiques	
Nouveaux logements bientôt disponibles	
Restauration des chemins agricoles	
Aménagement paysager zone des étangs	
Travaux à venir	14
Intervention sur un ouvrage hydraulique	
Services techniques	16
Toutounet à votre service	
Vivre à Argancy	17
Distribution des colis de Noël	
Bonne retraite Nicole, bienvenue Virginie	
100 ans de M. Ritter	
Maisons fleuries 2020	
Vaccination COVID 19	
Les bébés 2020 ont leur arbre	
Le marché hebdomadaire	
Don du sang à Argancy	
Solutions du Quizz du 100°	
Nettoyage de printemps	
Balayer devant sa porte	
Appel à bénévoles pour les élections de juin 2021	
Groupe scolaire	26
Sortie pédestre	
Collège de Maizières-lès-Metz	26
Plantation de l'arbre de la République	
Bibliothèque	27
Nouveauté	
Les associations ont la parole	28
Amicale de Pêche d'Argancy-Olgy-Rugy	
Transition énergétique	29
Les aides à la rénovation énergétique de l'habitat	
Environnement	30
Chenilles processionnaires du chêne	
Réintroduction de la chouette effraie	
Rives de Moselle	32
Aide à l'achat d'un vélo	
Consignes de tri	
Projet de territoire	
Police municipale	35
Urbanisme	36
Stop infos	37
Logement d'urgence	
Nouvelle entreprise	
Communiqué de l'ARS	38
Surveillance du moustique tigre	
Etat civil	39

A vous de jouer

Nous avons dispersé des brins de muguet dans les pages de ce magazine. Combien en avez-vous compté ?

Pour répondre à cette question, vous pouvez utiliser le coupon réponse situé page 37 et le déposer en mairie, ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : mairie.argancy@wanadoo.fr

La première personne qui donnera la bonne réponse gagnera un bon cadeau d'une valeur de 50 € !

Nb: il faut tout compter, les brins solitaires, les brins photographiés et les brins dessinés.



Illiwap

Argancy compte désormais 500 utilisateurs !

Les événements récents ont montré à tous combien il était important de rester informé en temps réel.

Vous aussi, si vous voulez garder le contact et être tenus au courant de toutes les informations concernant la commune : téléchargez Illiwap dans l'App Store ou Google play. C'est gratuit, sans publicité et sans inscription des utilisateurs.

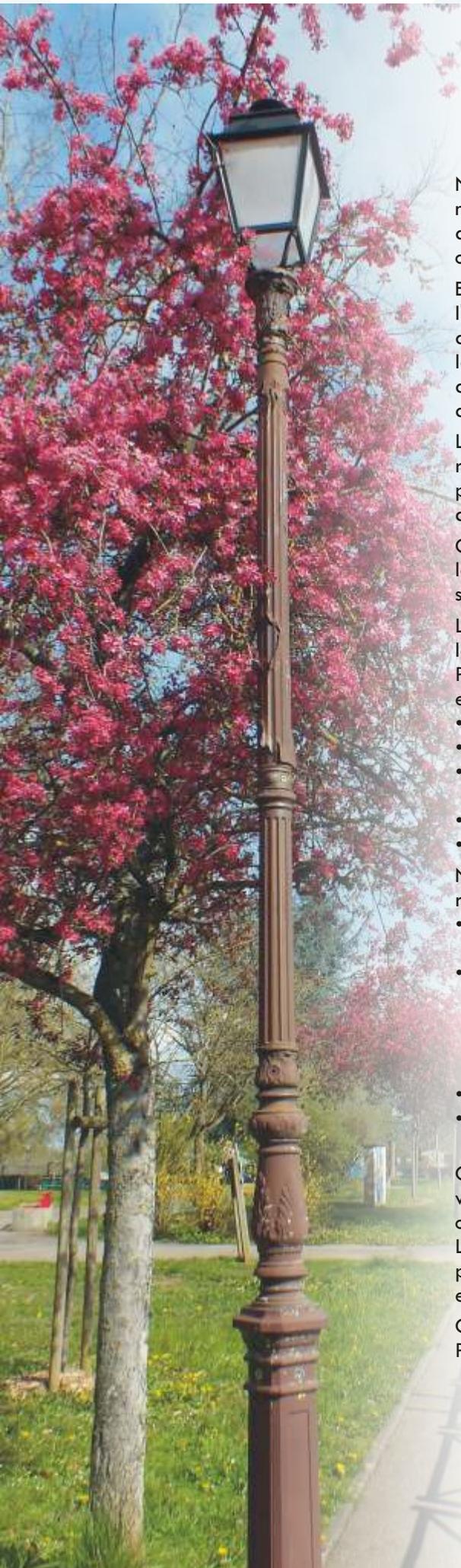
Une fois l'application téléchargée, il vous sera demandé :

Entrer code/recherche station

Notez :

Argancy

N'oubliez pas d'aller dans les paramètres de votre téléphone et de cocher : « accepter les notifications. »



Nous avons démarré 2021 depuis quelques mois et nous sommes toujours dans l'expectative de la fin de cette période bouleversée par la crise sanitaire.

Elle nous rappelle la fragilité de l'homme, l'importance du secteur de la santé, la nécessité de prendre soin de notre environnement, le rôle de la culture et de l'éducation, le plaisir de partager un repas au restaurant, de se retrouver au sein d'une association. Tous ces moments de partage et d'émotion auxquels nous avons dû renoncer.

La vaccination débutée dans le monde est porteuse d'espoir et de liberté retrouvée. La municipalité a mis en place une navette afin de transporter les personnes ne pouvant pas se déplacer par leurs propres moyens vers les différents centres de vaccination.

Cette pandémie n'en finit pas de produire ses effets négatifs sur notre vie locale et sociale. Ainsi, de nombreuses manifestations ont dû être annulées sans parler des fêtes privées.

Le monde associatif auquel nombre d'entre nous font partis subit en particulier les retombées de cette crise.

Pour autant, nos élus se démènent pour ne pas céder à ce contexte anxiogène et pour en réduire l'impact au maximum.

- Maintien des subventions aux associations.
- Distribution de masques aux habitants de la commune ainsi qu'aux écoliers.
- Colis à nos seniors à partir de 62 ans ou un chèque restaurant en remplacement du traditionnel repas des anciens.
- Chaîne de solidarité pour venir en aide aux personnes fragiles.
- Aides aux commerçants de notre village en ce qui concerne le loyer.

Notre commune poursuit également son développement à travers des réalisations d'aménagements routiers et urbains.

- Instauration de la limitation de vitesse à 30 km/h sur toute la commune avec l'installation de radars pédagogiques.
- Plantation de buissons avec création d'un merlon au site des gravières, agrémenté en arrière plan (en tenant compte des conseils de la LPO) de sorbiers des oiseaux. Ces arbres ornementaux, qui sont de véritables garde-manger pour les oiseaux, sont au nombre de 10 pour représenter les 10 naissances de l'année 2020.
- Dans la mairie, les travaux de réaménagement continuent.
- Une étude pour la réfection de la façade de l'école avec isolation est en cours.

Ces travaux ont été réalisés dans l'intérêt de tous les habitants de nos trois villages et je ne doute pas qu'ils amélioreront la qualité de vie de notre belle commune.

La municipalité attache de l'importance à ce que chaque habitant jouisse pleinement de son lieu de vie, avec tout le confort et la sérénité qu'il souhaite et surtout, que l'on soigne le présent tout en préparant le futur.

C'est notre rôle, celui que vous nous avez confié.
Portez-vous bien.

Guy Neveux
1^{er} adjoint

Contrat risque prévoyance

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle a lancé une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 17 juin 2020, décidé d'attribuer l'offre au

groupement formé par l'assureur ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Au vu de ces éléments le conseil municipal a décidé de faire adhérer la commune d'Argancy à l'offre choisie.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

	Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Garanties de base	Incapacité de travail	0,85 %	95 %	Obligatoire
	Incapacité permanente	0,60 %	95 %	
	Total	1,45 %		
Options Au choix de l'agent	Minoration de retraite	0,50 %	95 %	Facultative
	Décès / PTIA	0,35 %	100 %	

Demande de remise gracieuse de loyers pour deux commerces dit « non essentiels »

Mme le maire informe le conseil municipal de la réception début novembre de deux demandes de remise gracieuse de loyers pour des commerces dits « non essentiels ». Afin de les soutenir, un accord de principe leur a été adressé.

Début décembre, la communauté de communes « Rives de Moselle » s'est engagée aux côtés de la Région Grand Est pour mettre en place et financer le fonds RESISTANCE afin de soutenir les trésoreries des entreprises fragilisées par la crise sanitaire. Ce fonds RESISTANCE permet de prendre en charge le paiement des loyers des petites entreprises commerciales de novembre, décembre 2020 et janvier 2021. Cette mesure concerne les commerces ayant fait l'objet d'une fermeture administrative et dont l'effectif ne dépasse pas 5 salariés (équivalent temps plein).

Afin de bénéficier de ce dispositif, les commerçants pourront en faire la demande auprès des services de la Région Grand Est.

Mme le maire précise que ces informations ainsi que le règlement « RESISTANCE LOYERS » ont été adressés par courrier aux demandeurs.

Dans le cas où ce dispositif « fonds RESISTANCE » ne pourrait s'appliquer aux deux commerçants, la commune maintiendrait son soutien en leur accordant une remise gracieuse.

Indexation des loyers

Mme Marie-Ange Hennequin, adjointe au maire, propose au conseil municipal, à compter du 1^{er} janvier 2021, la revalorisation annuelle des loyers selon la clause d'indexation prévue dans chacun des baux.

Cette revalorisation sera appliquée à tous les locataires hormis les locataires de locaux commerciaux.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte cette décision et charge Mme le maire de son application.

Tarifs municipaux

Le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2021.

Salle des fêtes		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
	Cauton salle	700 €	700 €
	Cauton vaisselle	200 €	200 €
Location 24 heures	Petite salle	160 €	69 €
	Grande et petite salle	310 €	137 €
	Cuisine	160 €	0 €
Location 48 heures	Petite salle	300 €	126 €
	Grande et petite salle	600 €	256 €
	Cuisine	160 €	0 €
Vaisselle		120 €	50 €

Chèque loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Valeur du chèque loisirs

Par enfant : 40 €
répartis en 20 chèques de 2 €

Part de la mairie : 30 €
Part de la famille : 10 €

Chèque détente seniors

Personne de 62 ans et plus :

- chèque détente de 20 € valable du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2021.

Tarif columbarium

Nouveau cimetière

Tarif sépulture évolutive

- place individuelle 335 €

Tarif columbarium (pyramide) :

- case 2 urnes 335 €

Tarif columbarium (linéaire) :

- case 4 urnes 400 €

Ancien cimetière

Cavurne pouvant contenir 4 urnes : 381 €

Tarif concession : 30 ans

- Nouvelle sépulture : 30 €
- Renouvellement des sépultures : 30 €



Travaux de réhabilitation du 7 rue de Bussière

Avenant n° 6 au contrat d'architecte du 6 janvier 2017 établi par Julie JAEGER, architecte.

Cet avenant intervient suite aux modifications des obligations de paiement de la TVA. Le régime d'imposition de l'architecte étant modifié, celle-ci est tenue de facturer la taxe sur la valeur ajoutée en date du 1^{er} décembre 2020 à 20 %.

Se trouvent modifiés les honoraires à venir de l'architecte avec addition de la TVA à 20 % :

- honoraires architecte direction de l'exécution des contrats de travaux phase 5 : 3 200,00 € HT soit 3 840,00 € TTC
- honoraires architecte assistance aux opérations de réception de chantier : 3 000,03 € HT soit 3 600,04 € TTC

Marché : « réhabilitation d'un bâtiment existant maison de village en logements »

Avenant n° 2

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

Titulaire du marché : SASU Revêtements Façades Peintures Bâtiment à Théding

Echafaudage, piquetage des enduits, lavage basse pression, traitement anti-mousse et hydrofuge, enduit mortier, enduit de finition, mise en peinture des maçonneries, nettoyage par gommage.

- Montant initial du marché : 32 019,50 € HT
- Montant de l'avenant n° 2 : 2 353,63 € HT
- Nouveau montant du marché : 34 373,13 € HT

Avenant n° 3

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

Titulaire du marché : SAS de Rambures et Paris à Ancy-Dornot

Ajout d'un velux dans logement n° 5, ajout de volets roulants pour 7 velux.

- Montant initial du marché : 52 854,74 € HT
- Montant de l'avenant n° 3 : 6 055,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 58 909,74 € HT

Marché : « Transformation et extension de la mairie et création de 3 logements »

Avenant n° 1 de l'entreprise Hoffmann SAS de Thionville

Cet avenant intervient suite à la mise en place d'une baie de brassage pour la mairie.

- Montant initial du marché : 50 466,00 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 : 3 242,34 € HT
- Nouveau montant du marché : 53 708,34 € HT

Avenant n° 1 de l'entreprise Has alu de Rosbruck

Cet avenant intervient suite à la fourniture et pose d'une menuiserie PVC dans le bureau des adjoints mairie.

- Montant initial du marché : 18 050,94 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 : 872,73 € HT
- Nouveau montant du marché : 18 923,67 € HT



Avenant n°2 : entreprise Hoffmann SAS de Thionville

Cet avenant intervient suite à la demande de l'URM, l'alimentation générale de la mairie devant être modifiée et modifications diverses.

- Montant initial du marché : 50 466,00 € HT
- Montant des avenants précédents : 3 242,34 € HT
- Montant de l'avenant n° 2 : 8 353,70 € HT
- Nouveau montant du marché : 62 062,04 € HT

Avenant n°3 : entreprise Pro façade de Metz

Cet avenant intervient suite à la fourniture et pose d'une tablette alu dans le bureau des adjoints.

- Montant initial du marché : 28 895,35 € HT
- Montant des avenants précédents : 4 810,00 € HT
- Montant de l'avenant n° 3 : 165,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 33 870,35 € HT

Avenant n°4 : Société Saribat de Norroy le Veneur

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

- création d'une ouverture dans le mur de façade pour la mise en œuvre d'une menuiserie extérieure pour apporter de l'éclairage naturel dans le bureau des adjoints.
- Montant initial du marché : 227 000,00 € HT
- Montant des avenants précédents : 16 502,00 € HT
- Montant de l'avenant n° 4 : 2 400,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 245 902,00 € HT



Demande de subvention pour l'achat d'un véhicule propre

M. Guy Neveux, adjoint au maire, informe avoir sollicité la Préfecture de la Moselle, pour l'attribution d'une subvention concernant l'acquisition d'un véhicule émettant moins de 60 g de CO2/km pour les ateliers municipaux.

- Coût total de l'achat : 27 270,67 € HT
- Subvention sollicitée : 60 % du coût HT

Délégation de compétence complémentaire

Par délibération en date du 25 mai 2020, des délégations de compétence ont été attribuées à Mme le maire. En complément de celles-ci, une délégation complémentaire doit être ajoutée :

- de décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue cette nouvelle délégation à Mme le maire.

Compte de gestion 2020

Mme Valérie Romano, adjointe au maire, présente le compte de gestion 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité constate que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2020

1- Fonctionnement :

a) Recettes :	1 916 753,48 €
	(1 574 480,18 € – exercice 2020 + 342 273,30 € – report 2019)
b) Dépenses :	1 293 980,05 €
Résultat (a-b) :	622 773,43 €

2- Investissement :

a) Recettes :	1 403 280,38 €
	(575 400,05 € – exercice 2020 + 827 880,33 € – report 2019)
b) Dépenses :	644 681,16 €
Résultat (a-b)	758 599,22 €

3- Restes à réaliser :

a) Recettes :	129 572,26 €
b) Dépenses :	1 143 281,03 €
Résultat (a-b)	-1 013 708,77 €

4- Besoin de financement :

(2) Résultat :	758 599,22 €
(3) Report :	- 1 013 708,77 €
Résultat (a+b) :	- 255 109,55 €

5- Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement) :

(1) Résultat de fonctionnement :	622 773,43 €
(4) Résultat besoin de financement :	255 109,55 €
Résultat (1-4) :	367 663,88 €

Affectation du résultat de l'exercice

002 Report de fonctionnement (5)

Recettes de fonctionnement : 367 663,88 €

001 Résultat d'investissement (2) :

Recettes d'investissement 758 599,22 €

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2020 et donne quitus à Mme le maire pour la gestion financière des comptes 2020 et après en avoir délibéré, accepte, par 12 voix pour (Mme le maire ne pouvant délibérer sur le compte administratif), le compte administratif 2020 ainsi présenté.

Subventions aux associations

M. Guy Neveux, adjoint au maire en charge des associations, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

• A.C.M.F	700	• CYVM	2 500
• A.P.E.I.	1 400	• Ecole Buissonnière	1 000
• Argancy pétanque	1 500	• Familles rurales	300
• Association des Cavaliers Propriétaires	800	• Inter association	0*
• Amicale de pêche	1 200	• Les félins	200
• Amicale des donneurs de sang	300	• Loisirs et partage	1 000
• Amicale du personnel	4 500	• Rugby loisirs	1 500
• Bootleggers	2 500	• Tennis club Argancy	3 500
• Colombophile	400	• Une rose un espoir	500
• Collège Paul Verlaine	300	• U.S. Argancy	3 000
• Comité de gestion	10 000	• TOTAUX	37 100

* L'inter association n'a pas sollicité de subvention à l'unanimité de ses membres compte tenu du contexte sanitaire.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2021 et charge Madame le maire d'appliquer cette décision.

L'école intercommunale de musique ainsi que l'orchestre d'harmonie n'ayant pas encore transmis la répartition, leurs demandes seront traitées lors d'un prochain conseil municipal.

Demande de subvention exceptionnelle du CYVM

Le Cercle de Yatching à Voile de Moselle demande une subvention exceptionnelle à la municipalité afin de remplacer la toiture de son bâtiment principal.

Le montant de la subvention souhaitée représente 20 % du montant total des travaux qui comprend la dépose de la toiture amiantée et le remplacement de l'intégralité de la couverture soit 13 959,92 €.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer cette subvention exceptionnelle à l'association sur présentation de la facture et charge Mme le maire d'appliquer cette décision.

Renouvellement du bail emphytéotique du CYVM

Sur proposition de M. Patrick Spirckel, conseiller municipal et membre de la commission « association », le bail emphytéotique, établi en date du 1^{er} janvier 2003 avec le CYVM, et arrivé à échéance le 31 décembre 2020, est renouvelé pour une durée de vingt ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Emploi d'été

Mme le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher dans la limite des besoins, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place. Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires avec une réserve éventuelle en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Bibliothèque

La commune procède à une demande de subvention au Président du conseil départemental de la Moselle, d'un montant de 1 200,00 €, pour la création ou la remise à niveau des collections de base – communes de moins de 3000 habitants.

la commune demande également une subvention supplémentaire pour l'acquisition de mobilier complémentaire.

Taxes communales

Mme le maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales et précise les changements à compter de 2021.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, cette dernière ne sera plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, les communes bénéficient du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce taux départemental pour l'année 2020 s'élevait à 14,26 %.

Un coefficient correcteur est appliqué afin d'assurer la neutralité de la réforme pour les finances de la commune. Le transfert du taux départemental n'a également aucun impact sur le montant de la taxe foncière réglé par le contribuable local.

La situation financière de la commune ne requiert pas d'augmentation des taxes communales en 2021. Par conséquent, il convient de voter un taux de taxe foncière

sur les propriétés bâties égal à 23,30 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 9,04 % et du taux 2020 du département, soit 14,26 %.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité locale. Il est donc proposé de reconduire en 2021 le taux voté en 2020, soit 36,77 %.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer pour l'année 2021 les taux d'imposition suivants aux taxes directes locales :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,77 %

Subventions aux associations

Suite à la demande des deux associations culturelles intercommunales, le conseil municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

• Orchestre d'harmonie intercommunal	1 947 €
• Ecole intercommunale de musique et de danse :	<u>9 124 €</u>
• Total :	11 071 €

Marché : « Réhabilitation d'un bâtiment existant, maison de village en logement »

Avenant n°4 de l'entreprise Hoffmann SAS de Thionville

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

Raccordement alimentation compris mise en service / volets roulants pour 7 velux posés en supplément dans logement n° 5

• Montant initial du marché :	50 884,00 € HT
• Montant de l'avenant n° 4 :	1 458,84 € HT
• Nouveau montant du marché :	52 342,84 € HT

Nouvelle limitation de vitesse et installation de radars pédagogiques

Ce sont 6 radars pédagogiques qui ont été placés à des points stratégiques à Argancy, Olgy et Ruky afin de faire prendre conscience à chaque usager, de sa vitesse.

Ces radars sont d'autant plus utiles que la limitation à 30 km/h a été instaurée récemment sur l'ensemble de la commune. (cf: bulletin n°100)

Soucieuse de l'écologie et de l'économie locale, la mairie a pris le parti de la proximité, et a acheté ces radars à une société faisant partie de Rives de Moselle, qui élabore, fabrique et vend ce type de matériel.

Ces radars ne sont que pédagogiques, il y va de la responsabilité de chacun de veiller à sa conduite, sa vitesse pour assurer la sécurité des habitants, de nos enfants...



Réfection de ralentisseurs

Trois ralentisseurs en mauvais état ont été remis à neuf, deux rue de Bussière à Argancy et un rue de Metz à Olgy.



8 logements communaux bientôt disponibles à la location

Deux programmes sont en cours de réalisation :

- 1 place Anne de Méjanès
 - 2 appartements de type F3
 - 1 appartement de type F2

7 rue de Bussière

- 4 appartements de type F3
- 1 appartement de type F2

Si vous êtes intéressés, vous pouvez déposer un dossier d'inscription à la mairie.



Chemin agricole vers le bois de Chailly à Rugy



Restauration des chemins

Afin de compenser les impacts agricoles générés par la mise à 2x3 voies de l'autoroute A4 sur le contournement Nord est de Metz, entre l'échangeur de la Croix de Hauconcourt A4/A31 et la bifurcation de Mey A4/A315, la Sanef maître d'ouvrage et les organisations agricoles départementales ont lancé un appel à candidature visant à financer des projets collectifs destinés à consolider et à renforcer l'économie agricole locale.

C'est dans ce cadre, que la SANEF a financé pour partie, la restauration de 2 km de chemins agricoles situés vers le bois de Chailly à Rugy, permettant aux agriculteurs qui ont été consultés sur le choix des chemins à privilégier, de circuler plus facilement le long de leurs parcelles.

Aménagement de la zone des étangs

La commune a confié à l'A.P.E.I. (Association de Parents d'Enfants Inadaptés) de Pierrevillers, le soin de réaliser une butte paysagère, le long des terrains de foot jusqu'au terrain de baseball, afin de préserver la biodiversité dans la zone des étangs.

Avec l'appui de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), l'A.P.E.I. a sélectionné des variétés de plants très différents pour avoir un beau massif toute l'année; il y a une vraie réflexion dans le choix des plantations, lesquelles devraient évoluer en fonction des saisons.

Un spectacle permanent sera offert aux marcheurs, les différentes floraisons apporteront de la nourriture aux insectes et les baies de la nourriture aux oiseaux.

En arrière plan, cette butte paysagère a été complétée par l'introduction de 10 sorbiers des oiseleurs.



Le sorbier des oiseleurs est un arbre aux fruits rouges orangés, les sorbes, particulièrement appréciés des oiseaux.



D'importants travaux sur un ouvrage hydraulique départemental vont impacter la commune

Le Département de la Moselle, dans le cadre de son programme de réhabilitation de son patrimoine d'ouvrage d'art, va entreprendre des travaux de réparation lourds sur l'ouvrage hydraulique dénommé RV21 qui permet à la RD1 de franchir le ruisseau d'Argancy.



Extrémité amont

L'ouvrage, de plus de 140 mètres de longueur est l'association de trois buses métalliques dont les extrémités sont plus récentes que la partie centrale puisqu'elles datent de 1997.



Aspect de la section centrale

L'ouvrage central de 66 mètres de longueur et datant des années 1960 présentent de sévères pathologies (corrosion des tôles, déchirures des tôles, ...) qui mettent en cause sa pérennité à court terme. C'est pourquoi le Département a programmé la réparation de ce tronçon en 2021.

Pour éviter des travaux « colossaux » et particulièrement impactant pour les flux circulatoires, compte tenu de la charge de matériaux sur la buse (7 mètres) et de sa localisation, un renforcement fondé sur une technique innovante sera mis en place. Cela consiste à réaliser une coque intérieure liaisonnée à la buse métallique en Béton Fibré Ultra Haute Performance (BFUP).

Par contre, la partie centrale de l'ouvrage prévue d'être

renforcée est revêtue d'un revêtement de protection anticorrosion qui contient de l'amiante, qui doit être enlevé avant l'application du BFUP. La présence de ce film amianté est donc une contrainte supplémentaire conséquente de l'opération.

Pour garantir l'accessibilité aux zones de travaux et l'installation des matériels des entreprises, la voie communale desservant la voie verte, à partir du giratoire d'Argancy sur la RD1 sera coupée, après l'accès au parking de covoiturage pendant la durée des travaux.

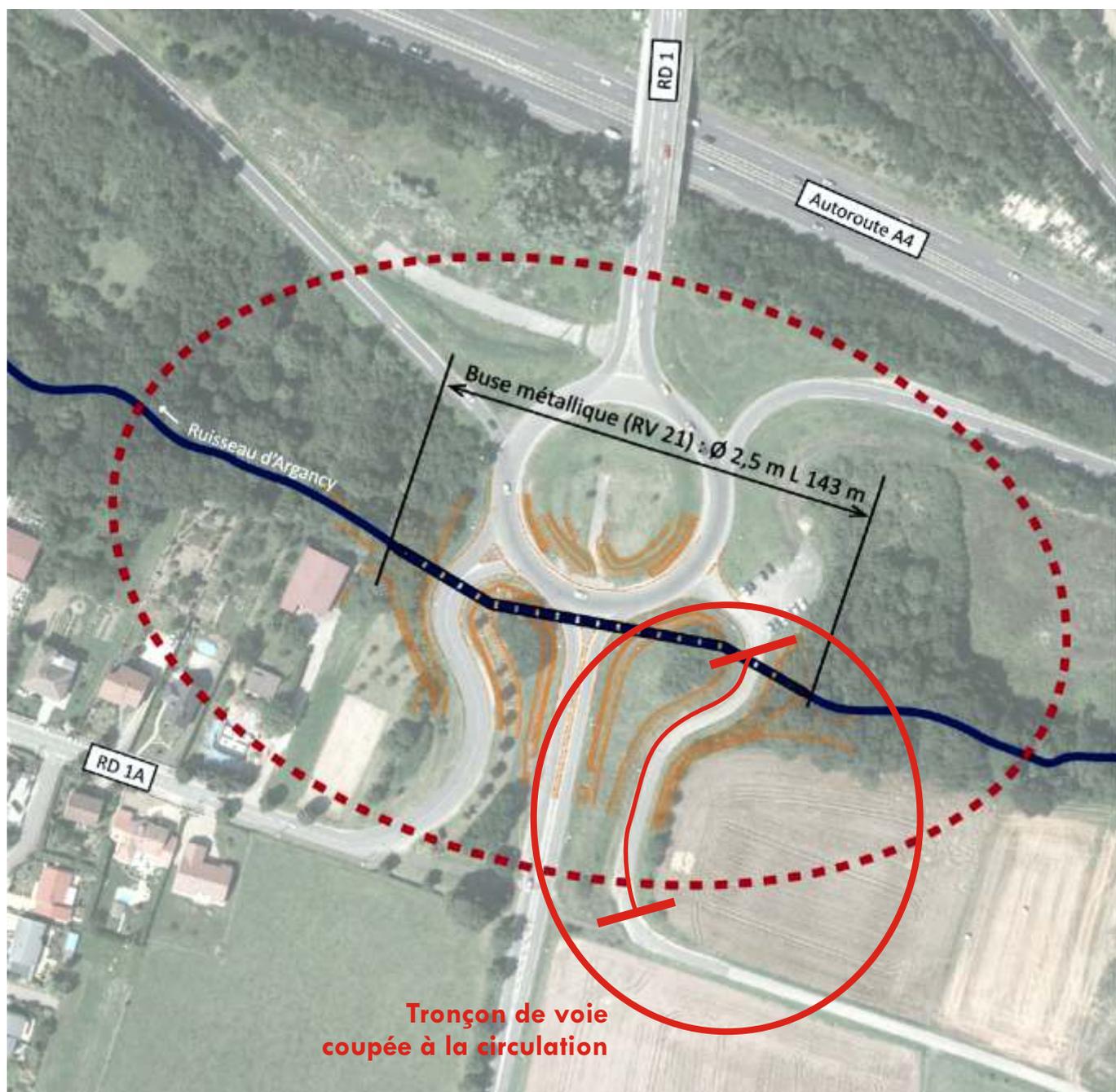
Les accès aux parcelles agricoles et à Antilly seront assurés par la voie verte via la RD1 (cf plan ci-dessous)

Calendrier des travaux

Début du chantier le 31 mai 2021

Fin du chantier : fin août 2021

	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34
installation et batardage													
désamiantage													
réalisation de la coque en BFUP													
finition et repliement													



Les services techniques ont la parole

L'affaire est dans le sac !

En vous baladant à travers notre beau village, vous avez déjà tous constaté la présence de ces drôles de totems verts au nom évocateur : « Toutounet ». En effet, huit Toutounet sont installées à Argancy et Olgly et deux à Rugy.

La commune achète entre 20 000 et 25 000 sacs de Toutounet par an.

Ces sacs sont vendus 1 26 € TTC les 5000 sacs, soit un budget annuel de 630 € TTC.

Les totems eux-mêmes coûtent 783,60 € TTC pièce.

Les dix toutounets présents sur le village représentent un budget de 7836 €.

Tous les mardis matin, un agent du service technique effectue la tournée pour vider toutes les poubelles et Toutounet présents dans le village et en profite pour réapprovisionner les distributeurs de sacs.

Nous tenons à remercier toutes les personnes respectueuses qui font bon usage des moyens mis à leur disposition pour garder notre village propre et agréable. Malheureusement, malgré les efforts de beaucoup et l'investissement de la mairie, nous constatons encore beaucoup trop de déjections de nos amis les bêtes sur nos trottoirs, places, chemins piétons, massifs de fleurs... Infraction qui entraîne une amende de 68 €.

Qui n'a jamais pesté en marchant sur un indésirable paquet laissé par un maître peu scrupuleux.

Les animaux domestiques sont sous la responsabilité de leurs propriétaires et non de la mairie.

Pensez aux enfants qui jouent dehors, aux piétons, poussettes, chaises roulantes, aux personnels qui entretiennent les espaces verts.

Un petit effort pour le respect de tous !

Rémy Huber
Responsable des Services Techniques



Ce qui est valable pour les chiens, l'est aussi pour les chevaux !



Un courrier a été adressé aux propriétaires d'écuries de la commune afin de sensibiliser leurs cavaliers au respect des règles de salubrité publique.

Ce qui est valable pour les chiens l'est également pour les chevaux.

Espérons que cela suffira et que la Municipalité ne sera pas obligée de prendre un arrêté qui inévitablement aboutirait à une verbalisation.

Extrait du courrier adressé aux propriétaires d'écuries.

[...] Nous comptons une nouvelle fois, sur vous, pour alerter vos cavaliers sur cette problématique que les citoyens ne supportent plus, notamment sur les trottoirs et ce d'autant que lorsque certains cavaliers sont interpellés, ils se permettent de répondre sèchement : « on est à la campagne, où est le problème ? ».

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. »

Vivre à Argancy

Avant les fêtes de Noël, distribution des colis de Noël en porte-à-porte



En raison de la pandémie, le repas des anciens d'Argancy prévu chaque année fin novembre a été annulé.

En remplacement, la municipalité a proposé aux aînés âgés de 62 ans et plus au 1^{er} janvier 2020, le choix entre un colis gourmand ou une carte cadeau à valoir au restaurant « Le Bouquet Garni » à Olgy.

La distribution a été effectuée par les élus, dans le strict respect des gestes barrières, afin de préserver au maximum les aînés.



2 février 2021, départ en retraite de Nicole Charroin

Après 15 années de service au sein de la commune, Nicole Charroin a fait valoir ses droits à la retraite.

Un pot de départ a été organisé en mairie dans le respect des gestes barrières.

En présence de quelques collègues et membres du conseil municipal, Jocelyne Emmendoerffer s'est adressée à elle en ces quelques mots.

« Nous sommes rassemblés en cette fin d'après-midi pour fêter de manière restreinte, le départ en retraite de Nicole. Nous aurions souhaité faire une fête élargie à tous les membres du conseil, du personnel, de ta famille bien sûr, Nicole, mais voilà, un terrible intrus a débarqué dans nos vies à tous.

Toutefois, te laisser partir de notre collectivité de manière furtive nous semblait impensable et nous avons souhaité, malgré tout, organiser cette petite réunion intimiste dans le plus strict respect des règles sanitaires, notamment des gestes barrières. Donc ne t'étonnes pas de nous voir si peu nombreux pour ton départ en retraite.

[...] Il me semble inutile de rappeler car j'ose espérer que vous en êtes conscients, que chacun d'entre vous est un maillon essentiel au bon fonctionnement de notre collectivité, quel que soit son poste.

Nous lui renouvelons nos remerciements pour ses années de service et lui souhaitons une très belle retraite.



[...] Je sais que pour toi Nicole, à l'aube de cette nouvelle partie de vie qui s'ouvre à toi, tu seras sans doute plus sereine, libérée de l'anxiété générée au quotidien dans les lieux que tu fréquentais en dernier, je veux parler de l'école. Maintenant, après plus de 15 ans à contribuer au bien être des uns et des autres dans notre collectivité, il est temps de penser, à toi, aux tiens .

[...] Alors au moment de la retraite souvent tant souhaité, c'est l'heure du bilan et de ce que j'ai vraiment envie de faire de cette partie de vie qui va me laisser du temps, ce temps qu'on dit insaisissable et qui file si vite et qui va maintenant envahir ton existence.

Alors quoi te souhaiter, si ce n'est que d'en faire bon usage et d'en profiter un maximum. »

Bienvenue Virginie !

Suite au départ de Nicole Charroin, Virginie Lorrain a été recrutée en qualité d'agent d'entretien.

Bienvenue à elle !



Le 27 mars 2021, M. Albert Kritter a fêté ses 100 ans

Il est le 5^e et le 1^{er} homme centenaire de notre commune

Le 27 mars 2021, il aurait été impensable, malgré la situation sanitaire que connaît notre pays, de ne pas mettre en avant M. Albert Kritter pour son centenaire.

Jocelyne Emmendoerffer, maire, Guy Neveux, 1^{er} adjoint et Marie-Ange Hennequin, 4^e adjointe, se sont rendus à son domicile dans le plus strict respect des règles sanitaires et gestes barrières pour l'honorer en ce jour exceptionnel.

Entouré de ses trois fils Bernard, Jean-Jacques, Michel et de ses deux belles-filles, M. Albert Kritter a été sensible au discours rédigé à son intention qui reprenait tout ce dont il a été témoin depuis ce 27 mars 1921, jour de sa naissance, n'omettant pas non plus de souligner son implication dans la vie communale puisqu'il a effectué deux mandats successifs au service de la communauté, de 1971 à 1983.

S'il a été très attentif et content de l'attention qui lui était portée, il n'a pas manqué de nous faire remarquer que l'absence de son épouse Jeanine, partie depuis peu vers les étoiles, lui pesait.

Avant de se retirer, la Municipalité lui a remis quelques attentions bien méritées ainsi que le gâteau du centenaire.

« Pour devenir centenaire, il faut commencer jeune »
Proverbe russe

Le nom de M. Albert Kritter viendra prochainement s'ajouter sur le panneau apposé devant le chêne des centenaires d'Argancy dans l'enceinte du groupe scolaire.



Maisons fleuries 2020

Les lauréats du concours des maisons fleuries ont été récompensés.

Une délégation restreinte a procédé à la remise des prix des maisons fleuries 2020.

En raison des conditions sanitaires, la cérémonie prévue n'a pas pu être organisée. C'est donc au domicile des heureux gagnants que les bons d'achat et les compositions florales ont été remis. Félicitations à tous et merci pour leurs efforts.

Le travail de tous les participants favorise l'embellissement de nos trois villages et complète parfaitement les réalisations de notre équipe technique. Le fleurissement apporte du soleil et de la lumière à notre environnement.

Voici les résultats

- 1^{er} : M. KIRCH-MOERSCHEL Gérard 1 bon d'achat de 40 €
- 2^e : M. MICHEL Bernard 1 bon d'achat de 30 €
- 3^e : M. ROZAIRE Patrick 1 bon d'achat de 20 €
- 4^e : M. MAINPONTE, 1 plante valeur 15 €
- 5^e : M. GOUJON 1 plante valeur 15 €



Maisons fleuries 2021

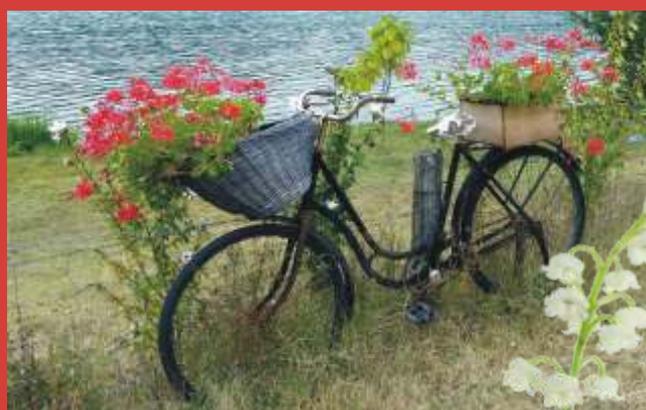
Pour 2021, le concours est renouvelé et la commission des maisons fleuries souhaite apporter un critère supplémentaire à la sélection des gagnants.

Chaque participant cumulera des points bonus si sa réalisation rejoint le thème choisi par les services techniques.

En 2021, le fleurissement du village a pour thème l'évasion.

Vaste sujet ! Nous vous invitons à faire appel à votre imagination ! A vos pelles et râteaux !

En ce qui concerne les inscriptions, vous pouvez vous inscrire en téléphonant en mairie aux heures d'ouverture, par mail ou en retournant le bon d'inscription qui vous a été distribué.





Vaccination covid

La Mairie d'Argancy, sur proposition de créneaux vaccinatoires de la Préfecture de la Moselle, a contacté l'ensemble des personnes de plus de 75 ans.

Beaucoup étaient déjà vaccinées, d'autres n'étaient pas joignables ou ne souhaitaient pas être vaccinées.

La vaccination s'est déroulée lors de trois sessions différentes, dans trois centres distincts (Hôpital Legouest, Hôpital Claude Bernard, Hôpital Belle Isle).

Un service de transport aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion a été gracieusement proposé.

La meilleure façon de sortir de cette crise sanitaire est la vaccination.

Restons tous vigilants et mobilisés.



Un grand merci à Bernard Michel qui a pris de son temps pour véhiculer nos aînés.

Les bébés 2020 ont leurs arbres !

10 sorbiers des oiseleurs ont été plantés le long des terrains de foot, dans la zone des étangs.

Ces arbres sont dédiés aux dix nouveau-nés de la commune du millésime 2020.

Un parrainage plus officiel sera organisé dès que la situation sanitaire le permettra.

Les nouveau-nés 2020

Lenny STUHLFAUTH	né le 1 ^{er} avril 2020
Clara BRUJERE	née le 5 mai 2020
Anna BEUGUEHO	née le 12 mai 2020
Eline BEUGUEHO	née le 12 mai 2020
Lissandro BURGER	né le 1 ^{er} juillet 2020
Ayden AMADORO	né le 7 août 2020
Rose MAHE	née le 7 septembre 2020
Bastien SPIEDT	né le 24 septembre 2020
Tessa VIDAL	née le 6 novembre 2020
Eléana KOCMIEL	née le 23 décembre 2020



En raison de la pandémie, la cérémonie habituelle d'accueil des bébés de l'année n'a pas pu avoir lieu. Aussi, chaque enfant a reçu, par voie postale, un chèque de 55 €.

Le marché hebdomadaire se pérennise

Tous les jeudis matin, c'est sur le parking de la salle des fêtes que s'installe le marché hebdomadaire.

Boucher, crémier-fromager, apiculteur, restaurant (plats à emporter), légumes, horticulture, etc... sont à votre disposition.

Ce marché, qui a vu le jour lors du premier confinement (mars 2020) n'a cessé de se développer.

Si son rôle principal, (achats de produits alimentaires) est essentiel, c'est aussi un lieu de rencontre convivial où les gestes barrières restent obligatoires.



Continuons à soutenir ces commerçants

16 mars 2021 : don du sang à Argancy

Une belle mobilisation pour sauver des vies

Une météo peu avenante n'a pas freiné la mobilisation des donneurs de sang à la salle des fêtes mise à disposition par la mairie. 63 personnes se sont présentées pour donner leur sang, 4 d'entre elles faisaient la démarche pour la première fois.

55 poches de sang ont pu être prélevées par le personnel de l'Établissement Français du Sang.

La mobilisation des plus jeunes (16 personnes de moins de 30 ans) est à souligner. La relève est là !

Un grand merci à tous les donneurs.



Prochaine collecte

Mercredi 12 mai 2021

de 15h00 à 19h00

Espace 17 - Ennery

QUIZZ du 100^e

Un grand merci à tous les participants (même si nous aurions aimé avoir un peu plus de réponses...). Le but était de découvrir la commune autrement.

Voici les réponses :

- **Question N° 1** : le graouly loge à la Marie – 1 place Anne de Méjanas.
 - **Question N° 2** : la poignée « écureuil » est située dans la ruelle où se trouve la chambre d'hôtes « Noisettes et compagnie » (près de la rue aux champs).
 - **Question N° 3** : le carrousel se trouve sous le pont de la base nautique qui mène aux écuries d'Olgy.
 - **Question N° 4** : on a retrouvé cet œuf aux formes bizarres à OLGY, lors de l'éclipse totale du soleil en 1999.
 - **Question N° 5** : le bénitier se trouve à l'arrière de l'ancien couvent, au bas des escaliers du passage de l'abbé Antoine Nicolas.
 - **Question N° 6** : l'activité exercée par M. HERLORY était une distillerie.
 - **Question N° 7** : les travaux du boulodrome ont débuté en 2012 pour être inauguré en 2013.
 - **Question N° 8** : la bibliothèque a été inaugurée par Jean Paul Vetzal en 2014.
 - **Question N° 9** : il y a 5 calvaires sur le ban communal (2 à Ruggy, 2 à Argancy et 1 à Olgy).
 - **Question N° 10** : autrefois l'école des garçons était installée à la Mairie (la mairie était alors située au 1^{er} étage et l'école au rez de chaussée).
 - **Question N° 11** : c'est à la Chapelle de Ruggy qu'on peut trouver la Vierge regardant par la fenêtre.
 - **Question N° 12** : l'usine hydro-électrique a été mise en service en 1933.
 - **Question N° 13** : le linteau de la porte d'entrée se trouve place Jeanne d'Arc.
 - **Question N° 14** : les canards sont des Colverts (femelles).
 - **Question N° 15** : le rongeur est un lérot.
 - **Question N° 16** : on peut apercevoir une tortue de Floride.
 - **Question N° 17** : l'oiseau qui donne la becquée à son petit est une foulque macroule.
 - **Question N° 18** : Anne de Méjanas est la fondatrice de la Congrégation Sainte Chrétienne, cela reste l'événement le plus marquant de l'histoire du village ; le nom d'ANNE DE MEJANES restera à jamais gravé dans l'histoire d'Argancy, la place principale du village porte son nom.
 - **Question N° 19** : le village de Ruggy a été rattaché, par un décret impérial, à Argancy en 1810
 - **Question N° 20** : De terribles incendies ont embrasé nos villages au XIX^e siècle, le feu se propageant par les toits de chaume. Des dispositions datant de 1818 engageaient la lutte contre les toits de chaume ; ceux-ci ont totalement disparus vers 1880.
- **Juste pour le plaisir**

La photo a été prise depuis le dessus du puits se situant place Anne de Méjanas. Les bulles viennent de la condensation en dessous de la vitre de protection.

Résultats

Tous les bulletins reçus ont été corrigés et les gagnants sont les suivants :

1^{er} prix ex-aequo

- VIGNA-PETIT Dominique d'Olgy (19 réponses)
 - HENRY Louise d'Argancy (19 réponses)
- Ils gagnent tous les deux une carte cadeau de 100 €

2^e prix

- WEBER Marie de Ruggy (18 réponses + bonus), gagne une carte cadeau de 50 €

3^e prix

- PROU Pascal d'Olgy (18 réponses), gagne une bouteille de champagne

4^e prix

- HENRY Christophe (17 réponses) gagne 1 bouteille de champagne

5^e prix

- GAMEL-DELANGE Théo d'Argancy gagne 1 bouteille de champagne

Félicitations à l'ensemble des gagnants et des personnes qui ont collaboré à l'élaboration de ce quizz du N°100.

Nettoyage de printemps

Samedi 17 avril 2021, devant la salle des fêtes, beaucoup ont répondu à l'appel de Michaël Voinçon, pour participer au traditionnel nettoyage de printemps.

Leur mission : partir à la chasse aux déchets, tant dans le village qu'aux abords des étangs et de la Moselle, ou encore aux bords des routes menant à la commune.

La municipalité salue la mobilisation des bénévoles : « Notre environnement appartient à tout le monde. C'est déprimant de voir que certains le salissent sans aucun scrupule et que d'autres doivent nettoyer pour tous. »

Nous regrettons qu'avec la crise sanitaire, la municipalité n'ait pas pu organiser l'habituel « casse-croûte » pris en commun et qui permettait à tous de se retrouver pour un déjeuner convivial.

Pour le secteur d'Olgly / Argancy, ce ne sont pas moins de 62 bénévoles (41 adultes et 21 enfants) qui ont donné de leur temps. A Rugy, 20 personnes (14 adultes et 6 enfants) se sont mobilisés. Chaque groupe était constitué de 5 à 6 personnes.

Un grand merci à tous, espérant nous retrouver l'année prochaine dans de meilleures conditions sanitaires afin de terminer la journée de manière plus conviviale encore.



Toutes les bonnes volontés sont appréciées !

N'ayant pu participer à la matinée de samedi 17 avril, Francis Ledrich a réalisé sa bonne action écologique sur les voies vertes de Rugy. Là encore, les déchets ne manquaient pas !

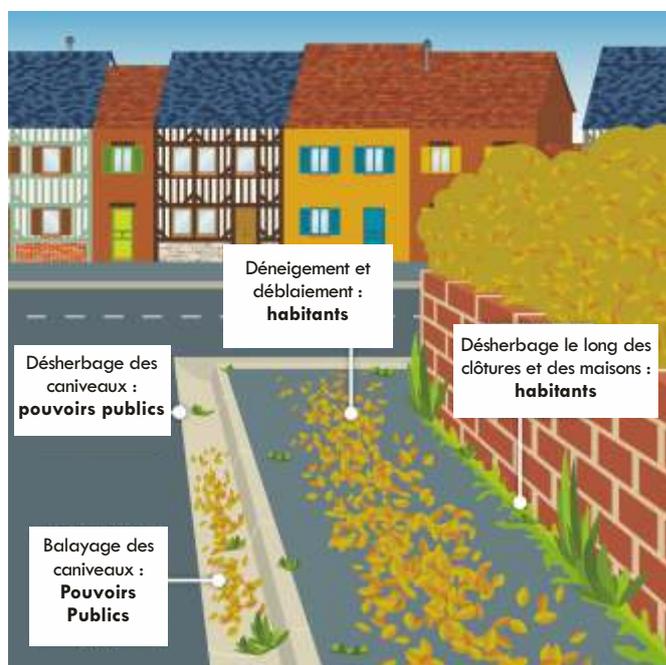
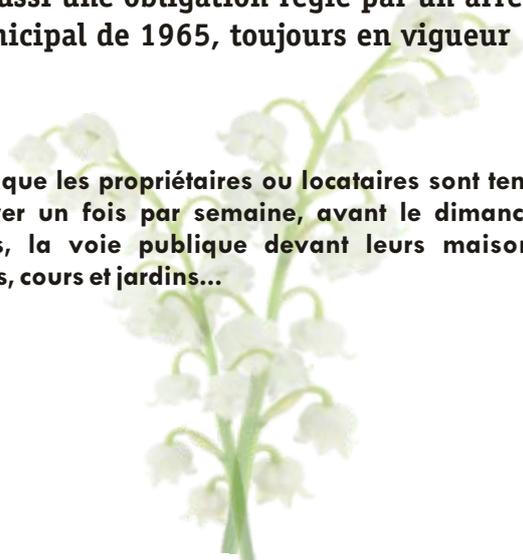
Merci à lui pour cette belle initiative !



Balayer devant sa porte est le devoir de tout citoyen

C'est aussi une obligation régie par un arrêté municipal de 1965, toujours en vigueur

Il stipule que les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer un fois par semaine, avant le dimanche 9 heures, la voie publique devant leurs maisons, magasins, cours et jardins...



Elections régionales et départementales Appel au bénévolat pour tenir les bureaux de vote

Elections régionales et départementales

- Dimanche 20 juin 2021
- Dimanche 27 juin 2021

Afin de prévoir, dès à présent, la composition des différents bureaux de vote d'Olgy, d'Argancy, Rugy, lors des Élections Départementales et Régionales, il est fait appel au bénévolat pour être assesseur ou pour être scrutateur. En acceptant ce rôle, « vous prendrez une part active à ce rendez-vous démocratique et citoyen ».

Si vous souhaitez prendre part à ce moment démocratique important, merci de vous rapprocher de la mairie. Tél : 03 87 77 83 21

Nous reviendrons vers vous très rapidement !



Groupe scolaire

1 km à pieds ...

Tous les élèves de l'école pratiquent l'activité marche une fois par semaine. Les enfants adorent ces moments où ils partent à la découverte de la nature et de leur environnement proche. Le temps ne les arrête jamais. Et quand il neige, ils pratiquent la luge.



Collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz : un arbre, un symbole et des valeurs de la République

Une belle cérémonie a rassemblé tous les élèves du collège pour célébrer les valeurs de la république.

Un cerisier pleureur du Japon a été planté dans la cour, par les élèves de 4° SEGPA qui se sont beaucoup investi dans ce projet. Ils ont étudié toutes les étapes de la plantation avant de mettre en terre cet arbre promu arbre de la République, devant tout le collège réuni.

La manifestation s'est poursuivie par la lecture de textes inspirants sur la laïcité, notamment des écrits de Nelson Mandela ou d'Andrée Chédid.

Le maire de Maizières-lès-Metz, Julien Freyburger a comparé l'arbre planté qui s'épanouit, à l'enfant qui grandit «conseillé, assisté, guidé par les adultes», la sénatrice Catherine Belrhiti a évoqué «l'importance de la laïcité, de l'égalité homme femme et de la liberté de la presse, seuls garants de la construction d'un avenir serein».





Nouveauté

Une rose seule, de Muriel Barbery, paru aux éditions actes sud

Rose, botaniste, se rend au Japon à la demande du notaire d'un père qu'elle n'a jamais connu. Jeune femme triste et solitaire, élevée entre sa mère et sa grand-mère, elle va découvrir à travers la ville de Kyoto la beauté et l'importance de la flore dans la culture japonaise. L'assistant de son père l'accompagne dans ce cheminement qui la mènera tout à la fois à la rencontre de ce père disparu, à sa propre éclosion et à l'acceptation d'un véritable amour.

Dépaysement garanti par la description précise et poétique des lieux incontournables de Kyoto, visités dans un ordre établi par Haru, le père défunt. L'intérêt va crescendo en parallèle avec l'évolution de la relation qui se renforce avec Paul, assistant et exécuteur testamentaire d'Haru.



Grande lecture et petits formats !

Des romans format poche ont pris place dans la bibliothèque. Vous y trouverez des romans, des policiers, des romans du terroir. Des nouveaux titres qui se démarquent par leurs petites dimensions, les rendant faciles à glisser dans un sac et à transporter partout !



On reprend les horaires !

Suite aux dernières annonces gouvernementales du 18/02/2021, le couvre-feu est repoussé à 19h00. De ce fait, votre bibliothèque en profite pour retrouver ses horaires habituels !

Petit rappel :

- **Mardi : 15h30-18h00**
- **Mercredi : 14h00-19h00**
- **Vendredi : 15h30-18h00**



Les associations ont la parole



La commune a cédé gratuitement l'étang communal pour exercer le loisir de la pêche, pour une durée indéterminée (dernière convention faite en 2007) à l'Amicale de Pêche d'Olgly.

La commune d'Argancy regroupant 3 villages, l'Amicale a été appelée Amicale de Pêche "ARGANCY-OLGY-RUGY"

L'Amicale dispose d'un abri qui permet aux pêcheurs de se retrouver par tous les temps dans un endroit convivial.

L'Amicale fait partie de l'Inter-Association.

Le tarif des cartes reste inchangé depuis un certain temps.

Vente des cartes de pêche 2021 de l'étang de l'amicale

M. et Mme Pull René

33 rue de Bussière à Argancy.

Tél : 03 87 77 80 96 / 06 79 60 19 79

Courriel : rene-annick-pull@hotmail.com

M. Conrard Michel, l'après-midi, sur place à l'étang.

Le tarif des cartes 2021 de l'amicale reste inchangé

Pour les habitants de la commune :

- Adultes : 16 €
- Conjointes : 8 €
- Enfants de moins de 16 ans : 8 €

Pour les personnes extérieures à la commune :

- Adultes : 25 €
- Conjointes : 11 €
- Enfants de moins de 16 ans : 11 €

Malgré ce covid, la vente des cartes 2020 a été très fructueuse.

Vente des cartes de l'Amicale

- 52 x 25 € = 1300 €
- 34 x 16 € = 544 €
- 12 x 11 € = 132 €
- 13 x 8 € = 104 €

Soit au total 111 cartes (100 en 2019, 99 en 2018).

En ce début d'année, nous avons connu 2 inondations, heureusement sans dégâts.

Vu la Covid, l'Amicale de pêche d'Argancy-Olgly-Rugy ainsi que toutes les associations adhérentes à l'Inter Association d'Argancy ont dû annuler toutes les manifestations prévues en 2020, il en sera peut-être de même en 2021.

Ainsi, la traditionnelle pêche aux poissons chats et nuisibles a été annulée.

Cette pêche gratuite rassemble chaque année un nombre important de pêcheurs (jeunes et moins jeunes) pour passer une agréable journée au bord de l'étang et gagner de beaux lots.

Depuis plusieurs années, l'apport de carpes a permis la disparition des algues.

La tonte et le nettoyage de l'étang se fait deux à trois fois par an par le comité, les bénévoles avec l'aide des ouvriers communaux. Cette année, vu les tempêtes, le comité a dû débiter des arbres tombés à terre et dans l'étang.

Pour remercier tous ces bénévoles, l'Amicale organise un beaujolais nouveau.

Un alevinage est prévu chaque année en automne fin Novembre ou début Décembre.

L'alevinage d'automne 2020 de l'étang a été réalisé le lundi 1er décembre 2020 par la société de pisciculture SCHAMBION de Sarrebourg.

500 kg de tout venant ont été déversés dans l'étang.



Ma Prime Rénov : une aide à la rénovation énergétique des bâtiments

Ma Prime Rénov' est la principale aide de l'Etat pour la rénovation énergétique.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, elle est accessible aux propriétaires occupants modestes et depuis le début de l'année, à tous les autres : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétés.

L'ensemble des travaux qui font l'objet d'un devis signé après le 1^{er} octobre sont éligibles à Ma Prime Rénov'. Les propriétaires occupants et les copropriétaires peuvent déposer leur demande d'aide dès le 1^{er} janvier 2021, les propriétaires bailleurs pourront le faire dès le 1^{er} juillet 2021.

Cette aide a pour but d'améliorer la qualité de service en accélérant et en simplifiant les démarches. Désormais, un simple dossier en ligne vous permettra de bénéficier d'une aide versée rapidement après la fin des travaux sans attendre une réduction fiscale l'année suivante comme auparavant.

MaPrimeRénov' permet aussi de cibler davantage les travaux permettant le plus d'économies d'énergie. Elle peut financer une grande variété de travaux d'isolation, de ventilation, de changement de mode de chauffage, ou de rénovation globale. Les travaux les plus performants sont mieux financés et le montant de la prime est progressif afin de soutenir plus fortement les ménages qui en ont le plus besoin.

Pour avoir le droit à Ma PrimeRénov', il vous faut :

- être propriétaire d'un logement construit depuis plus de 2 ans ;
- faire réaliser les travaux par une entreprise Reconnues Garanties de l'Environnement (RGE).

Retrouvez toutes les informations sur le site :

www.maprimerenov.gouv.fr

Les aides complémentaires les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Pour financer la rénovation de votre logement vous avez la possibilité de cumuler plusieurs aides. Par exemple, tous les travaux pouvant bénéficier de la Prime Rénov' sont également éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Celui-ci repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (appelés les "obligés"). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. Les obligés collectent des CEE en justifiant d'actions permettant de réduire la consommation énergétique. Dans le secteur de la rénovation énergétique des bâtiments, les obligés ont développé des offres où ils proposent de financer des travaux chez un particulier en échange de justificatifs attestant de leur participation à la réduction de la consommation énergétique.

Au moment de demander votre prime, pensez donc à vous renseigner auprès de l'entreprise qui va réaliser vos travaux sur la possibilité de bénéficier également d'une aide CEE. Si cette aide est déjà prévue pour financer vos travaux, vous devez être en mesure de fournir la pièce justificative correspondante intitulée le cadre de contribution CEE.



La Communauté de Communes Rives de Moselle, soucieuse de préserver le patrimoine bâti, le cadre de vie de son territoire et les ressources énergétiques, renouvelle, jusqu'au 31 décembre 2022, son dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat à destination des particuliers et des copropriétés.

Les conditions, les modalités ainsi que les travaux éligibles sont consultables sur le site Internet :

www.rivesdemoselle.fr

Rubrique : Habitat et cadre de vie / Travaux d'amélioration de l'habitat.

Face aux chenilles processionnaires du chêne, soyez vigilants !

Entre juin et mi-juillet, les chenilles processionnaires du chêne (larves d'un papillon de nuit) se développent dans les arbres des forêts et des parcs. Leurs poils urticants représentent un risque pour la santé des hommes et des animaux.

Pondus en fin d'été, les œufs éclosent en avril. Vivant en colonies le jour, les chenilles séjournent dans des nids soyeux grossissant avec l'âge et le nombre des individus. Ces nids sont plaqués sur le tronc ou sous les branches. **Elles sortent en fin de journée, en procession, pour se nourrir des feuilles du chêne.**



La vigilance doit être de mise en évitant tout contact direct avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées !



Quels dangers pour le promeneur ?

C'est la plus urticante des chenilles de nos régions. La protéine en cause est localisée dans des poils microscopiques qui apparaissent au 3^e stade larvaire (fin avril, début mai). Ces poils restent urticants jusqu'à 2 à 3 ans après leur apparition qu'ils soient dans le nid, déposés par les mues ou qu'ils aient été "lâchés" par la chenille qui se sent agressée ou qui a été écrasée.

La processionnaire du chêne ne se déplace au sol qu'accidentellement puisqu'elle se nymphose (transformation de larve en chenille) sur l'arbre.

Les allergies peuvent être très fortes. Chez les animaux, en cas d'ingestion, la langue peut se nécroser, les empêchant de s'alimenter. Sur l'homme, la réaction peut être violemment allergique. Le contact génère chez les personnes sensibles des troubles parfois graves (choc anaphylactique, œdèmes), qui nécessitent un secours médical d'urgence. Dans les cas les plus fréquents, le contact provoquera irritations et démangeaisons.

Une alliée précieuse contre les processionnaires : la mésange



Mésange charbonnière - ©ONF

Sédentaire sur notre territoire, la mésange charbonnière est la « mangeuse de chenilles processionnaires » par excellence, avec une consommation familiale de 500 chenilles par jour.

Pour combattre ce fléau, la Municipalité a pris la décision de poser, avec la collaboration active de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), une cinquantaine de nichoirs à proximité des chênes poussant sur notre ban.

Vous pouvez contribuer à cette action en posant un ou plusieurs nichoirs dans votre jardin. Le nichoir, avec une ouverture de 32 millimètres, doit être installé entre 2,5 à 3,5 mètres de hauteur sur le tronc et doit être exposé au sud-est à l'abri des vents dominants.

Pour plus de renseignements : www.lpo.fr



L'association l'Ecole Buissonnière a organisé un atelier de fabrication de nichoirs à mésanges

La municipalité a mis à disposition des outils et du matériel, l'Ecole Buissonnière a fourni les bras des adultes et des enfants ainsi que l'huile de coude.

Leurs efforts des uns et des autres ont permis la réalisation de jolis nichoirs pour que les mésanges puissent s'installer sereinement dans notre commune.

Merci pour cette belle initiative !



Si vous découvrez un nid de chenilles, n'hésitez pas à le signaler en mairie afin qu'un traitement dit mécanique puisse être commandé à une société spécialisée.

Réintroduction de la chouette effraie

Rives de Moselle a proposé la réintroduction de la chouette effraie, communément appelée dame blanche, dans le territoire de la Communauté de Communes. Le sujet a été présenté par la Ligue de Protection des Oiseaux, lors d'une conférence des maires.

Cette chouette, qui a disparu, vivait dans les clochers. Elle est un prédateur du rat, des musaraignes, des souris, dont les communes sont souvent infestées. Elle est connue aussi pour chasser les pigeons.

La chouette effraie niche souvent dans les clochers car elle est insensible au son des cloches.

La LPO gère la réintroduction de l'espèce, en choisissant les lieux les plus propices et en installant les nichoirs et les panneaux d'informations.



Rives de Moselle vous aide à acheter un vélo

Depuis janvier 2021, la communauté de communes Rives de Moselle, subventionne l'achat d'un vélo, afin de favoriser l'usage de la petite reine pour les déplacements quotidiens.

Tous les vélos neufs ou d'occasion sont concernés : vélos électriques, vélos cargos, vélos pliants, vélos traditionnels...

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes âgées de plus de 18 ans habitant dans une des 20 communes du territoire.

Les personnes morales sont exclues du dispositif.

Attention, les vélos achetés auprès de particuliers sont exclus du dispositif.

Vous devez donc vous adresser à un professionnel qui vous délivrera une facture comme pour un vélo neuf.

Montant de la subvention pour un équipement neuf ou d'occasion

Vélo à assistance électrique, vélo cargo, vélo pliant neuf ou d'occasion :

- 20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 200 € sans conditions de ressources.
- **fabrication française** : 20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 300 € sans conditions de ressources.

Vélo classique :

- 20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 100 € sans conditions de ressources.
- **fabrication française** : 20 % du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 150 € sans conditions de ressources.

Les vélos « made in France » bénéficient d'une aide plus importante



Des aides de l'état complètent le dispositif

Le saviez-vous ?

L'état a mis en place une aide, sous condition de ressources et plafonnée à 200 €.

Cette subvention cumulée avec celle de Rives de Moselle peut vous offrir un allègement de votre facture jusqu'à 500 €!

Profitez-en !

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35475>

Comment faire ?

Téléchargez votre dossier sur le site de Rives de Moselle, renvoyez-le accompagné des justificatifs demandés :

- par mail : t.aubry@rivesdemoselle.fr
- par courrier :
CC Rives de Moselle
1 place de la gare
57280 Maizières-lès-Metz



Tous à vélo !

Pensez à votre sécurité et vérifiez que votre bicyclette soit correctement équipée :

En rouge : obligatoire
En bleu : recommandé



Nouvelles consignes de tri

Désormais, tous les emballages se placent dans les sacs transparents ou le bac jaune



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

C'est l'alu ! Maintenant TOUS LES PETITS ALUMINIUMS SE TRIENT !



EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON



EMBALLAGES EN MÉTAL



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

+ NOUVEAU

Découvrez le projet de territoire de Rives de Moselle et donnez votre avis !

<https://participer.rivesdemoselle.fr/>

Rives de Moselle a élaboré un projet de territoire et une feuille de route pour les 10 prochaines années. Un site internet est dédié à cette démarche et vous êtes invités à vous connecter pour répondre aux questions sur différents sujets qui vous concernent.

Cadre de vie

La communauté de Communes Rives de Moselle souhaite connaître votre avis et vos attentes en matière de logement et d'habitat.

Changement climatique

Le projet de territoire intègre les actions du Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) pour lutter contre le changement climatique, développer les énergies renouvelables, maîtriser la consommation d'énergie et préserver la qualité de l'air.

Développement économique, formation, tourisme

Le développement économique est un des atouts du territoire à consolider.

Mobilité et transports

Ce questionnaire a pour but d'en savoir plus sur vos modes de déplacement au quotidien et sur vos attentes.

L'image que vous avez du territoire

Est-vous satisfait de vivre sur ce territoire ?

Entreprises, artisans commerçants

Un des principaux atouts de Rives de Moselle réside dans sa capacité à assurer son attractivité économique par la présence de nombreuses zones d'activités sur le territoire. Qu'en pensez-vous ?

LA ROUTE À SUIVRE POUR ÉLABORER LE PROJET DE TERRITOIRE



Les compétences de Rives de Moselle

5 compétences obligatoires

- 1- **Aménagement de l'espace** : exemple : environnement du futur hôpital-clinique
- 2- **Actions de développement économique** : création, aménagement, entretien, et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
- 3- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- 4- **Collecte et traitement des déchets** ménagers et des déchets assimilés
- 5- **Gestion des milieux aquatiques** et prévention des inondations.

5 compétences facultatives

- 6- **Politique du logement et du cadre de vie** ; politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes défavorisées.
- 7- **Assainissement des eaux usées.**
- 8- **Création et gestion de maisons de services publics** et définition des obligations de service public y afférentes.
- 9- **Eau.**
- 10- **Création et gestion des équipements nouveaux d'accueils collectifs dédiés à la petite enfance.**

Argancy, victime de dégradations

Courant avril, le calme et la sérénité du village ont été troublés par deux événements inhabituels. Certains riverains ont été des témoins plus ou moins directs de ces faits.

Le dernier en date a eu lieu durant la nuit du 20 au 21 avril, de minuit à 2h30 du matin, où 4 adolescentes d'environ 15 ans n'ont rien trouvé de mieux (très probablement durant une soirée entre copines) que de tagguer plusieurs endroits du village. Le panneau devant l'entrée du groupe scolaire, les installations du skate park, un abri bus, des murs,... ont été dégradés. Des livres récupérés dans la boîte à livres ont été jetés dans le ruisseau.

Le nettoyage de ces bêtises est bien évidemment et malheureusement à la charge de la municipalité. Mais ces faits sont anormaux et ne doivent pas se reproduire ! De tels faits sont punis d'une amende de 1 500€.

Nous vous demandons aussi d'être exemplaires en respectant le couvre-feu imposé et de veiller à ce que vos enfants fassent la même chose. Le non-respect de cette réglementation entraîne une contravention de 135€.

Pour nous contacter :

Tél : 06.08.37.12.05

Courriel : pm.ennery@wanadoo.fr

En cas d'absence, n'hésitez surtout pas à composer le 17 pour joindre la Gendarmerie Nationale.

Nous vous rappelons que notre action et celle de la gendarmerie ne seront efficaces qu'avec votre aide, c'est pourquoi, nous vous invitons, encore une fois, à appliquer ces quelques conseils :

- enregistrer notre numéro de portable dans votre téléphone : vous gagnerez du temps si vous souhaitez nous joindre rapidement,
- tout ce qui vous paraît inhabituel doit être signalé : une personne, un véhicule, des dégradations...
- si vous êtes témoin d'un fait, ne vous montrez pas. Contactez notre service ou la gendarmerie en donnant le plus de renseignements possibles.
- **il n'y a aucun appel inutile ou qui dérange.**

Frédéric Allary

Responsable de la police municipale mutualisée



« La jeunesse est une belle chose non parce qu'elle permet de faire des bêtises mais parce qu'elle donne le temps de les réparer. »

Jean Bernard

Déclaration de travaux

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Maire Florent	6 rue de la Moselle	Pose de clôtures rigides, clôtures persiennes, portail et portillon
Vigna-Petit Dominique	1 rue du Terreau à Olgy	Remplacement d'une porte de garage
Fuchs Marc-Antoine	45 rue de Metz à Olgy	Réhabilitation d'une dépendance
Wihelm Eric	1 rue du Clos Bellevue à Rugy	Piscine
Beugueho Guillaume	12 rue des Mirabelliers à Rugy	Muret
Wrobel olivier	2 rue de la Maréchalerie à Olgy	Changement des fenêtres et porte d'entrée
Romano Alain	20 rue des Pinsons à Argancy	Piscine
Seidel Véronique	12 rue de Bussière à Argancy	Ravalement de façade + changement de porte d'entrée
Hocquaux Christian	4 rue des Roseaux à Olgy	Piscine
Letourneau Claude	7 rue des Bleuets à Olgy	Remplacement de la porte d'entrée
Pull René	33 rue de Bussière à Argancy	Remplacement fenêtres, volets et porte d'entrée
Doyen Yannick	48 rue de Bussière à Argancy	Clôture
Lavatelli Jean	3 impasse du Ruisseau à Olgy	Changement de toiture
Kulpmann Sonia	6 rue des Roses à Olgy	Remplacement des fenêtres et velux
Trivelli Nicolas	11 rue de Metz à Olgy	Pose de panneaux photovoltaïques
Muller Stéphane	13 rue des Pêcheurs à Argancy	Piscine
Voignon Nadine	6 rue des Pêcheurs à Argancy	Changement des fenêtres, porte d'entrée et installation de caissons volets roulants
Matern Grégory	36 rue de Bussière à Argancy	Remplacement des menuiseries extérieures et porte d'entrée
Wilhelm Eric	1 rue du Clos Bellevue à Rugy	Pergola
Tarriant Richard	3 rue des Mûriers à Rugy	Piscine
Cozette Sébastien	17 rue des Chardonnerets à	Fenêtre de toit
Mayer Roger	11 rue des Vignes à Rugy	Changement de menuiseries extérieures
Spirckel Patrick	18 rue de Bussière à Olgy	Remplacement du plexiglas de la toiture de la véranda

A noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ex : ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune. Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique.

A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Permis de construire

Société LORAVIA	6 route de Stuckange 57310 Bertrange	Construction d'un bâtiment industriel Zone des Jonquières Sud à Argancy
Metz transport	Zone de l'Europort 57500 Saint Avold	Réalisation d'un entrepôt + atelier bureau attendant Zone des Jonquières Sud à Argancy
M. et Mme Lang	77 rye de frescaty 57950 Montigny-lès-Metz	Maison individuelle rue des Pensées à Rugy
Altergie	22 rue de l'Arcade 75008 paris	Construction d'une centrale photovoltaïque Lieudit « le Pré Pourri » à Argancy
M. Lepers et Mme Beck	5 Boulevard de Trèves 57000 Metz	Maison individuelle Rue des Mirabelliers à Rugy

STOP INFO

Logements d'urgence

Le CIAS de la Rive Droite et la Mairie d'Argancy proposent une solution d'hébergement temporaire à Maizières-lès-Metz. 10 appartements meublés peuvent vous accueillir en cas d'urgence.

Résidence DOMITYS
« LA ROSE DU BEFFROI »
1 rue Victor Hugo
57280 Maizières-lès-Metz
Tel : 07 63 12 37 63



Nouvelles installations

FTL Logistique
Espace Jean-Paul Vetzel
5 rue de Bussière
57640 Argancy

NICO D'CO
Nicolas Petitjean
06 76 89 10 20
contact.nicodco@gmail.com

A vous de jouer : coupon réponse

Nom

Adresse

Téléphone

Courriel

Réponse

Découpez-moi et déposez-moi en mairie

Surveillance entomologique et lutte anti-vectorielle (LAV) en Grand Est



Participez à la surveillance du moustique tigre !

www.grand-est.ars.sante.fr

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) fait l'objet d'un suivi spécifique car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika*. Une fois implanté dans un secteur, il est très difficile de l'éliminer.

Le dispositif de surveillance mis en place par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en lien avec des opérateurs habilités pour la surveillance entomologique et la lutte anti-vectorielle, vise à détecter précocement son implantation.

Reconnaître le moustique tigre



De nombreuses espèces de moustiques coexistent et peuvent être confondues. Voici des indices pour reconnaître le moustique tigre :

- Il est **tout petit** (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises) ;
- Il est **noir avec des rayures blanches** (pas de jaune) sur le corps et les pattes ;
- Il vit et pique le jour et en soirée (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir).

Signaler sa présence

Le moustique tigre est actif dès le printemps et jusqu'en novembre. **Vous pensez avoir reconnu le moustique tigre ? Prenez-le en photo et signalez sa présence sur le portail : <https://signalement-moustique.anses.fr>**

- Nos experts pourront ainsi confirmer l'identité du moustique (conservez-le si possible entre 2 couches de coton, au cas où nos experts en aient besoin ultérieurement).
- Votre aide permettra de localiser plus précisément les zones où le moustique tigre est implanté pour initier, si possible, les actions de lutte.

Agir pour se protéger et éviter sa prolifération

Chaque femelle moustique tigre pond environ 100 œufs par ponte. Au contact de l'eau immobile (même en petite quantité), ces œufs donnent des larves. **C'est là qu'il faut agir !**

➔ PARTOUT ET MAINTENANT :

- **Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver (supprimons, rangeons, etc.)**, à l'intérieur comme à l'extérieur : seaux, fûts, coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants ;
- **Vérifions le bon écoulement des eaux de pluie ;**
- **Couvrons hermétiquement les réservoirs d'eau** avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins ainsi que les piscines hors d'usage.

* L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2^{ème} piqûre à une personne saine.

A noter : Il n'existe aucune preuve de transmission de la COVID-19 à travers les moustiques. La COVID-19 se transmet entre humains, via les gouttelettes respiratoires.

En savoir plus > sur notre site internet : www.grand-est.sante.fr

1. [Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Espèces nuisibles à la santé > La lutte anti-vectorielle \(LAV\)](#)
2. [Grand public > Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > Moustique tigre et maladies vectorielles](#)

Etat civil

Naissances

Alix AUBURTIN né le 15 février 2021
Aurèle AUBURTIN née le 15 février 2021
Louis KRITTER né le 17 février 2021
Timothé SIEBERT né le 18 février 2021
Théana DANG MOSCATO née le 21 avril 2021

PACS

Noémie RASO et Thibault MARTIN
pacsés le 13 février 2021

Mariage

Mariama ABOUDHAK et Frédéric VENIEL
mariés le 10 avril 2021



Décès

Charles Wolf décédé le 31 décembre 2020
Charlotte Petit née Bertrand décédée le 6 février 2020
Jacques Goujon décédé le 23 mars 2021
Edouard Stuhlfauth décédé le 8 avril 2021
Pierre Hennequin décédé le 8 avril 2021



Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)
Tél : 03 87 56 46 46
7 j/7 de 8h30 à 16h00
Hôpital d'instruction des armées Legouest
27 avenue de Plantières - 57070 Metz

STOP INFO

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

mairie.argancy@wanadoo.fr

www.argancy.fr



Manifestations du trimestre

En raison des aléas liés à la pandémie, aucune date de manifestation ne peut être diffusée.

